

Retour sur l'Assemblée générale du Comité Manche de la Pêche Maritime de Loisir

•

Publié le lundi 1 décembre 2014 19:30

L'assemblée générale du comité départemental de la pêche maritime de loisir se tenait Samedi 30 novembre à Créances.

En présence du Député Stéphane TRAVERT, Claude PERIER Conseiller Général, L'Amiral Daniel DECHAVANE responsable départemental de la SNSM, et environ 150 pêcheurs de loisir, nombreux sujets ont été débattus, "un bar par jour et par pêcheur", accès dans le moulières, Natura 2000 mer



Conclusion "imagée" du Président Jean LEPIGOUCHET:

Il m'arrive souvent d'imaginer ce que sera la pêche de loisir dans vingt, trente ou cinquante ans. Tout d'abord, y aura-t-il encore de quoi pêcher ? Et si oui, aurons-nous un permis ? Acquitterons-nous un droit d'accès à la ressource ? Devra-t-on remplir un carnet de prélèvement ? Nous imposera-t-on des quotas drastiques ? Si on en arrive là, on aura tué le plaisir ; la devise du CPAG « pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir » sera à

ranger au rayon des souvenirs. Nos petits-enfants découvriront les joies de la pêche au travers de photos et vidéos des années heureuses.



Le rapport moral et d'activité,

Comme tous les ans en décembre, la commission européenne va statuer sur l'attribution des quotas de pêche aux pays membres. Pour la première fois, le bar figure au nombre des espèces gérées par la commission au même titre que le maquereau ou la sole pour ne citer que ces deux espèces. Pour la première fois également, la commission cible la pêche de loisir en envisageant de fixer un quota d'un bar par jour par pêcheur en Manche. Cette éventualité a évidemment déclenché colère et indignation parmi les pêcheurs de loisir. Si cette mesure est envisagée c'est parce que les scientifiques estiment que le bar devient une espèce en difficulté. Nous dénonçons depuis des années le massacre des bars sur les frayères en pleine période de reproduction, massacre qui va continuer en 2015 même si la période de pêche a été réduite ; Ifremer dans cette affaire n'a jamais trouvé matière à redire ; on constate aujourd'hui les dégâts provoqués par cet aveuglement !

La FNPPSF, tout en ne fermant pas la porte à une négociation, a donc réagi vigoureusement à cette proposition ; bien évidemment le Comité 50 s'est engagé immédiatement à ses côtés. Nous avons rappelé les efforts consentis par la pêche de loisir : demande faite aux adhérents depuis plusieurs années de ne pas pêcher le bar pendant la période de reproduction, acceptation d'une taille à 42 cm depuis fin 2012 et du marquage du poisson depuis mai 2011 dans le cadre de la lutte contre les pêches illégales. Le passage de la taille à 42 cm a engendré

une diminution des prises de l'ordre de 50%, ce que semble ignorer la Commission Européenne.

Nous demandons donc :

L'arrêt immédiat de la pêche pendant la période de reproduction, en particulier sur les frayères ;

Le passage à 42 cm pour tous (taille biologique), amateurs comme professionnels ;

L'annulation du projet de quota de la CE.

Une pétition est en ligne sur les sites de la FNPPSF (fnppsf.fr) et du Comité 50 (cpml50.fr)

CIRCULATION ET PECHE DANS LES INSTALLATIONS CONCHYLICOLES

Le 13 juin dernier, le DIRM du Havre a signé, par délégation du Préfet de Haute-Normandie, l'arrêté 41/2014 qui modifie l'arrêté 127/2008 qui régit la pêche pratiquée à pied, à la nage et sous-marine dans le département de la Manche.

Cet arrêté 41 précise qu'un conchyliculteur peut réglementer, s'il le souhaite, l'accès à ses installations, autrement dit interdire purement et simplement aux pêcheurs à pied, non seulement d'y pêcher mais tout simplement de les traverser. La réglementation passe de « 3 mètres des lignes de bouchots à 3 mètres du périmètre des concessions ». Cet arrêté définit également ce qu'est une concession de cultures marines. Nous ne sommes pas d'accord avec cette interprétation concernant l'élevage des moules sur bouchots. Dans l'esprit de la DML, il s'agissait, selon elle, de préciser une réglementation déjà existante; elle assurait que l'immense majorité des mytiliculteurs n'était pas favorable à une interdiction de pêche et de passage dans les installations (réunion de Gouville-sur-mer du 24 octobre 2012) ; la réalité sur le terrain a prouvé le contraire et les incidents se multiplient sur la côte sud-ouest.

C'est pourquoi le Comité 50, mais aussi l'APAM et l'association « Le Sénéquet » de Gouville-sur-mer ont adressé début août au Préfet de Haute-Normandie, un recours gracieux contre l'arrêté 41. Ce dernier a rejeté le recours. Nous n'avons donc d'autre choix que de porter l'affaire devant le Tribunal Administratif.

NATURA 2000 EST COTENTIN

Ce qui s'est passé dans l'Est Cotentin a valeur d'exemple pour l'ensemble du département.

Tout d'abord dans les propositions ubuesques de la DREAL et de l'AAMP allant, pour ne citer que l'une des mesures envisagées, jusqu'à interdire toute pêche embarquée, du bord et sous-marine, dans un large périmètre autour de St-Vaast.

Ensuite dans la réponse musclée que nous avons apportée à ces propositions. Il est évident que nous pouvons nous attendre sur la côte Ouest, à des propositions du même type mais l'administration doit s'attendre également à une très forte opposition de notre part. Certes la France s'est engagée dans un processus de sauvegarde du milieu marin et nous comprenons la nécessité d'instaurer des protections mais encore faut-il qu'elles soient justifiées, appliquées avec discernement et non « à l'aveugle ».

Ce qui fut remarquable dans cette affaire, c'est cet élan de solidarité entre toutes les associations de pêche de loisir pour ne former qu'un bloc uni face à l'administration ; nous avons travaillé ensemble, Comité 50, notamment APPCotentin, St-Vaast, Barfleur, Gatteville mais aussi les associations de pêche sous-marine, FCSMP et FNPSA.

Résumé des actions entreprises :

Auprès des médias :

Conférence de presse à St-Vaast le 13 mars et interview réalisée par France Bleu Cotentin.

Auprès des Elus :

Les députés, Conseillers Généraux et certains maires ont été alertés. Le Député de St-Lô, Philippe GOSSELIN a publié un communiqué de presse pour nous soutenir. Stéphane TRAVERT, Député de Coutances-Valognes nous a reçus le 21 mars, Geneviève GOSSELIN-FLEURY, Députée de Cherbourg, le 27 mars ; tous deux nous ont assurés de leur soutien. Bernard CAZENEUVE, Ministre délégué au Budget à l'époque et Ministre de l'Intérieur depuis, a pris connaissance avec étonnement du dossier lors du salon nautique de Cherbourg le 28 mars. Jean LEPETIT, Conseiller Général du canton de Quettehou et Maire de St-Vaast a reçu Claude RENARD et Jean-Claude CLOLUS. Des courriers ont été envoyés par l'association PLMVS St-Vaast à 15 maires de la côte Est Cotentin (Gatteville à Carentan). Nous avons eu également le soutien de diverses associations.

Auprès de l'Administration :

Une demande d'audience a été demandée et obtenue auprès du Préfet Maritime et de la Préfète de la Manche ; cette réunion s'est tenue à la Préfecture Maritime le 27 mars en présence de l'Adjoint au Préfet Maritime, du Sous-Préfet de Cherbourg représentant la Préfète et des différents chefs de service impliqués (DREAL, AAMP, DIRM Le Havre et DML Manche). Nous avons obtenu le report de la réunion du groupe de travail prévue le 4 avril qui devait quasiment entériner les propositions et de fait, obtenue que l'Administration revoie sa copie.

Flyers : 7 000 flyers ont été imprimés et distribués lors du salon nautique de Cherbourg du 28 au 30 mars et sur le marché de St-Vaast le 29 mars ; il en a été déposé chez tous les commerçants concernés.

Depuis, trois réunions du groupe de travail se sont tenues à Saint-Lô et au manoir de Cantepie. Au final, les dernières propositions de l'AAMP et de la DREAL sont nettement revues à la baisse puisque, sans entrer dans le détail, seuls le pourtour de l'île de Terre des St-Marcouf et la pointe du Hoc dans le Calvados restent interdites de pêche. La zone de St-Vaast a été considérablement réduite et il ne subsiste une interdiction de pêche que dans la baie de Saire. Quant à la baie des Veys, seules subsistent l'interdiction de pêcher les amphihalins (saumons, aloses) et de mettre des filets.

Mais ne nous y trompons pas, l'accalmie sera sans doute de courte durée car de nouvelles lois pointent à l'horizon, en particulier celle sur la biodiversité et il est à craindre que de nouvelles restrictions voient le jour. Affaire à suivre donc.

Les représentants du Comité 50 se sont « battus » sur d'autres fronts.

Au comité de façade de suivi de la pêche maritime de loisir qui s'est réuni au Havre le 18 février ; on se souvient là encore des propositions ubuesques de la fin de l'année dernière qui avaient suscité colère et indignation. La DIRM n'a pas su ou n'a pas voulu piloter une harmonisation des règles de pêche à pied sur la façade. Il s'en est suivi des prises d'arrêtés dans le Calvados et le Pas-de-Calais/Somme par les DML respectives, arrêtés comprenant de nouveau des incohérences et des erreurs techniques. Et il a fallu encore se battre pour faire modifier les arrêtés. Celui du Calvados est en passe de l'être. Nous avons dû déjà à cette époque faire face à une demande de quota de bars sur la façade émanant de la DML 76.

Au comité de suivi départemental qui s'est réuni une fois cette année, à Cherbourg le 18 juin ; il s'agissait surtout de redéfinir les règles d'attribution des autorisations d'utiliser

certaines engins de pêche à pied. Au cours de cette réunion, nous avait été présenté un projet de l'APP2R d'Agon-Coutainville visant à interdire la pêche de la palourde pendant trois années sur une surface importante de la pointe d'Agon. Rejet des associations car demande non justifiée à notre sens.

Au Conseil Maritime de Façade (CMF) et réunions PAMM : Nous nous sommes déplacés à Caen dès le 14 janvier pour une réunion Plan d'Action Milieu Marin. Les services de la DIRM ont élaboré cette année un programme de surveillance qui doit être validé prochainement. Doit suivre le programme de mesures qui doit être validé en 2015. Dans ce programme, figurait encore des propositions consistant par exemple à « étudier un droit d'accès à la ressource », c'est-à-dire en fait l'instauration d'un permis. Nous avons réussi à repousser, pour l'instant, cette menace. Par ailleurs, en CMF, nous avons voté contre le schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) qui identifie et recense les zones propices à son développement. C'est simple, là où il n'y en a pas, on peut en mettre !!! Nous avons fait valoir la surcharge du milieu et les probables conflits avec la pêche de loisir. Le CMF représente tout de même six réunions par an à Rouen ou au Havre.

Concernant le maquereau dont le quota alloué aux pros non-adhérents à une OP était atteint en octobre, nous sommes intervenus auprès de la DML 50 pour demander que cessent les contrôles et les avertissements non justifiés dont faisaient l'objet les adhérents du Nord Cotentin. En effet la gendarmerie maritime de Cherbourg avait une autre interprétation de la réglementation que nous et la DML. Rappelons que la pêche de loisir est fermée à une espèce quand le quota total est atteint pour les pros (non-adhérents et **adhérents** à une OP) ; cette disposition a pourtant été précisée d'une façon qui ne souffre aucune discussion par une note de service de la DPMA (Ministère) datant de 2007 !

La qualité des eaux reste une préoccupation majeure ; certaines zones côtières présentent des résultats inquiétants. Nous suivons évidemment cela de près en participant à la commission de classement sanitaire des zones de conchyliculture et de pêche à pied (dernière réunion le 19 novembre à la préfecture de St-Lô), à la commission littoral/mer de l'agence de l'eau Seine-Normandie qui s'est réunie une fois cette année à Honfleur et au comité technique des profils de vulnérabilité des zones côtières.

Enfin, nous avons participé à différentes réunions :

- **Projet LIFE + pêche à pied :** à ce sujet nous rappelons notre opposition au comptage des pêcheurs à pied, les résultats donnant lieu à des interprétations fantaisistes. Nous

participerons cependant prochainement aux comités de pilotage locaux concernant la côte Ouest et la baie du Mont pour étudier la mise en place de panneaux d'information aux accès à la mer.

- COGEPOMI : (comité de gestion des poissons migrateurs) Une réunion d'un atelier de travail s'est tenue à Caen le 13 novembre ; le saumon dans la baie du Mont était au programme ; début de la réunion 9h, fin de la réunion pour nous à 9h15. Les représentants de la pêche en eau douce et de l'Agence de l'eau n'ayant pas accepté la présence de la SAUTRAPEC que j'avais invitée, nous avons quitté la salle. C'est bien dommage car nos « opposants » avaient l'occasion d'entendre des personnes connaissant parfaitement la baie et ses pratiques. L'ONEMA continue d'avancer des chiffres fantaisistes sur les captures et persiste dans l'idée qu'il n'y a de braconnage qu'à la mer, pas en rivière, c'est bien connu.
- AG du Collectif Emeraude Cotentin à Pontorson le 26 mai. Au sujet du Parc Marin, le Président Jean-Claude Meiss a écrit à la Ministre de l'Ecologie pour lui demander des précisions sur l'avenir du parc. Il est en attente d'une réponse.
- AG des associations amies APAM et SAUTRAPEC.
- Projet LICCO (étude des risques de submersion des côtes) ;
- Commissions nautiques locales ;
- Manche Terroir ;
- Manche Tourisme.

En interne, le CA du Comité 50 s'est réuni quatre fois à Querqueville, Gatteville, Urville-Nacqueville et Granville et il ne faudrait pas oublier que nous avons organisé cette année, le congrès national de la FNPPSF du 24 au 28 avril à Hauteville-sur-mer. Ce fut incontestablement une réussite. Je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui nous ont épaulés dans cet énorme travail, les associations de St-Vaast, Diélette, l'APPCotentin, le CPAGranville ainsi qu'au Conseil Régional de Basse-Normandie, au Conseil Général de la Manche et aux communes de Querqueville et St-Vaast-la-Hougue pour les subventions accordées.

Nous rappellerons enfin que nous avons édité à 12 000 exemplaires comme chaque année depuis quatre ans, notre mémento bateau. Nous avons également apporté notre concours au Collectif Emeraude Cotentin, pour la réalisation et la distribution d'un triptyque pêche à pied tiré à cent cinquante mille exemplaires, rappelant les différentes réglementations des trois départements concernés. Il nous faut remercier particulièrement le Conseil Régional de Basse-

Normandie et l'Agence des AIREs Marines Protégées pour l'aide financière apportée, aide sans laquelle nous n'aurions pu mener à bien cette publication.

- [Suivant >](#)